



Repas chauds 2018-2019

Organisation générale :

Les repas chauds (plat + dessert) nous seront livrés chaque matin par la société TCO. La société s'engage à intégrer 70 % de produits issus de l'agriculture biologique dans ses repas et 100% pour les desserts. Le respect du calendrier des saisons est d'application dans la mesure du possible dans le choix des fruits et des légumes et les menus prévoient un jour par semaine sans viande.

Plus d'infos sur les menus sur le site TCO service.

La grille des menus est consultable sur le site avant le 1^{er} jour du mois.

Prix d'un repas en maternelle : **3.30 €**

Prix d'un repas en primaire : **3.70 €**

La distribution des repas débutera le jeudi 06 septembre et se terminera le mardi 25 juin .

Au sujet des inscriptions :

Deux formules possibles :

1. Vous inscrivez votre enfant pour l'année complète. Dans ce cas, le paiement s'effectue impérativement pour le 30 du mois qui précède sur le compte de l'école (**BE92 0015 4256 4223**) en notant clairement les nom, prénom et classe de l'enfant (1 virement/enfant d'une même fratrie).
2. Vous choisissez les mois où vous inscrivez votre enfant et vous le signalez à la direction pour le 20 du mois qui précède au plus tard uniquement par mail (carine_gdj@hotmail.com) ou par téléphone (02/633.14.67)

A savoir :

La possibilité de prendre des repas certains jours de la semaine ou une semaine sur deux n'est pas permise et les jours d'absences ne sont pas décomptés. Cependant, vous pouvez apporter un récipient hermétique en matinée pour récupérer le repas de votre enfant. Ceci est d'application même en maternelle.

Mode de paiement :

1. Pour la formule n°1, il vous est demandé un virement d'un montant identique calculé sur la moyenne de repas chauds (afin de faciliter les domiciliations). Les congés légaux, les voyages scolaires, les classes de dépaysement, les journées CEB pour les P6 et les journées pédagogiques sont pris en compte.

Montant à payer :

- Classes maternelles : $(135 \times 3.30 \text{ €}) : 10 = 44,60 \text{ €/mois}^*$
- P1 : $(135 \times 3.70 \text{ €}) : 10 = 50 \text{ €/mois}^*$
- P2 : $(133 \times 3.70 \text{ €}) : 10 = 49,30 \text{ €/mois}$
- P3/P4 : $(135 \times 3.70 \text{ €}) : 10 = 50 \text{ €/mois}$
- P5 : $(135 \times 3.70 \text{ €}) : 10 = 50 \text{ €/mois}$
- P6 : $(126 \times 3.70 \text{ €}) : 10 = 46,70 \text{ €/mois}$

2. Pour la formule n°2, il s'agit de se renseigner au bureau pour connaître le montant à payer chaque mois.

Votre choix devra être indiqué sur la fiche ou compléter **impérativement le jour de la rentrée**. Toute modification en cours d'année peut bien entendu être réalisée à condition d'être communiquée auprès de la direction et dans le respect des délais imposés par le traiteur (avant le 25 du mois qui précède !).

Sachez enfin que nous nous permettrons de suspendre la distribution des repas aux enfants dont le paiement n'aurait pas été effectué après deux rappels ; vous en seriez bien sûr avertis quelques jours auparavant.

En vous remerciant pour votre bonne compréhension et collaboration,

Carine GRANDJEAN
